COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

====== Pôle Développement Attractif

====== Direction Patrimoine Sport Culture RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité

Séance Officielle du 11 juillet 2017

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

TARIFS DES SERVICES ET STRUCTURES DE LA DIRECTION PATRIMOINE SPORT CULTURE

La Direction Patrimoine Sport Culture du Pôle Développement Attractif regroupe notamment les structures que sont : le Centre Culturel et Sportif, la Patinoire, la Maison des Loisirs, l'Arche et la Maison de la Nature et de l'Environnement depuis octobre dernier.

La Direction Patrimoine Sport Culture a eu pour mission d'harmoniser les pratiques tarifaires entre les structures et entre les pratiques de loisirs, culturelles et sportives à Saint-Pierre et à Miquelon, cela se traduit par une politique tarifaire qui a la volonté de vouloir favoriser l'accès aux pratiques patrimoniales, culturelles, sportives à destination de la jeunesse en élargissant la gratuité à certaines activités, donner une cohérence entre les différents services proposés et permettre aux agents des structures d'être créatifs dans les offres au public avec une simplification administrative grâce à l'anticipation de tarifs et des projets possibles.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 1er Vice-Président,

Bernard BRIAND

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

PIEKKE-EI-MIQUELUI

Pôle Développement Attractif

Direction Patrimoine Sport Culture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité

Séance Officielle du 11 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N°240/2017

TARIFS DES SERVICES ET STRUCTURES DE LA DIRECTION PATRIMOINE SPORT CULTURE

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- **VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les délibérations portant sur les tarifs de l'Arche n°182/2016 du 7 juillet 2016, n°181/2016 du 7 juillet 2016, n°95/2016 du 8 avril 2016, n°151/2015 du 19 mai 2015, n°91/2015 du 31 mars 2015, n°22/2015 du 30 janvier 2015, n°81/2014 du 15 avril 2014, n°257/2013 du 22 octobre 2013, n°71/2013 du 29 mars 2013, n°294/2012 du 18 décembre 2012 et n°194/2012 du 12 juillet 2012;
- VU les délibérations portant sur les tarifs du Centre Culturel et Sportif n°308/2015 du 15 décembre 2015, n°295/2012 du 18 décembre 2012 et n°225/2007 du 19 décembre 2007, n°179/2017 du 6 juin 2017;
- VU les délibérations portant sur les tarifs de la Maison de la Nature et de l'Environnement n°258/2016 du 18 octobre 2016, n°99/2016 du 08 avril 2016, n°20/2015 du 30 janvier 2015, n°61/2014 du 28 mars 2014 et n°231/2013 du 27 septembre 2013, n°181/2017 du 6 juin 2017 ;
- **VU** les délibérations portant sur les tarifs de la Patinoire n°190/2014 du 8 juillet 2014, n°296/2012 du 18 décembre 2012, n°288/2008 du 19 décembre 2008 et n°66/2008 du 25 avril 2008 ;
- **VU** les délibérations portant sur les tarifs de la Maison des Loisirs n°97/2016 du 8 avril 2016 et n°307/2015 du 15 décembre 2015 ;
- **VU** les délibérations portant sur les tarifs de la mission jeunesse n°214/2016 du 6 septembre 2016 et n°111/2016 du 10 mai 2016, n°180/2017 du 6 juin 2017 ;
- **VU** la délibération portant sur les tarifs de la Direction Patrimoine Sport Culture n°127/2017 du 31 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'harmoniser les pratiques tarifaires entre les structures de la Direction Patrimoine Sport Culture ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de favoriser l'accès aux pratiques patrimoniales, culturelles et sportives à la jeunesse notamment en élargissant la gratuité à certaines activités dans les structures de la Direction Patrimoine Sport Culture ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de favoriser et permettre aux agents des structures d'être créatifs dans les offres au public avec une simplification administrative grâce à l'anticipation de tarifs et des projets possibles ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réviser les tarifs pratiqués ;

SUR le rapport de son Vice-Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT

<u>Article 1er</u>: Dans un souci d'harmonisation et de simplification, deux types de tarifs seront désormais appliqués à l'ensemble de la Direction Patrimoine Sport Culture, à savoir un tarif plein et un tarif réduit.

TARIF PLEIN (TP): pour les adultes (+ de 18 ans).

TARIF RÉDUIT (TR): pour les enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans), étudiants, retraités, personnes âgées de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, titulaires de revenus sociaux (RSA, pension d'invalidité, etc.).

La gratuité est appliquée pour les personnes souffrant d'un handicap, à l'Éducation Nationale (de la maternelle au primaire [pour les projets pédagogiques sur le cycle CM1, CM2 et 6^e, la gratuité sera étendue aux élèves de la 6^e également] et aux personnes accompagnant les scolaires), ainsi qu'à la discrétion des responsables de structure pour l'organisation d'évènements promotionnels touristiques et culturels.

Article 2 : Les tarifs de la Direction Patrimoine Sport Culture sont définis ainsi qu'il suit :

1) Stages:

Tarif 1 : TP 12€/heure – TR 10€/heure Tarif 2 : TP 8€/heure – TR 6€/heure

Tarif 3:3€/heure

2) Événements culturels et sportifs :

Exemples : spectacles, conférences, repas-spectacle, soirée à thème, match de hockey, gala de patinage, balade de nuit etc.

Tarif 1 : TP 30€/TR 25€
Tarif 2 : TP 25€/TR 20€
Tarif 3 : TP 15€/TR 10€
Tarif 4 : TP 10€/TR 5€
Tarif 5 : TP 6€/TR 3€

3) Séjours de vacances, en itinérance :

Tarif 1 : 65€/jour Tarif 2 : 55€/jour Tarif 3 : 50€/jour Tarif 4 : 25€/jour

4) Activités et animations :

Activités et animations ponctuelles

Exemples : sortie raquette, atelier cuisine, tournoi de billard, soirée à thème patinoire etc.

Tarif 1 : TP 10€ / TR 8€ Tarif 2 : TP 6€ / TR 4€

Activités en journée

Demi-journée : 5€ Journée : 10€

Journée avec déplacement (dans l'archipel) : - de 12 ans : 23€ / + de 12 ans : 34€

Journée avec déplacement et repas du midi (dans l'archipel) : - de 12 ans : 28€ / + de 12 ans :

39€

5) Circuits, éco-balades et/ou forfaits touristiques :

Les circuits comprennent un accès aux expositions de L'Arche (Saint-Pierre) ou de la Maison de la Nature et de l'Environnement (Miquelon).

Le tarif réduit sera appliqué pour les groupes de 15 personnes et plus.

Tarif par mineur dans le cadre d'un groupe scolaire (élève, collégiens et lycéens) et/ou d'un groupe d'accueil de loisirs : TU 5€. Gratuité pour les accompagnateurs de ces groupes.

Spécial famille : gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Le transport entre Saint-Pierre et Miguelon sera en supplément pour le visiteur.

5a) Les circuits:

À Miguelon

- o « Histoire et Patrimoine » Au cœur du village : TP 15€ / TR 10€
- o « Village et paysages » Sur la route des naufrages : TP 45€ / TR 35€

À Saint-Pierre

- o « Architecture et patrimoine » L'histoire au fil de la ville : TP 20€ / TR 15€
- o « L'habitat traditionnel » De la cave au grenier : TP 15€ / TR 10€
- o « Territoire de France » L'influence architecturale française : TP 15€ / TR 10€
- o « Saint-Pierre, port de pêche » Du poisson et des hommes : TP 15€ / TR 10€
- o « Le cimetière » A la recherche de nos ancêtres : TP 15€ / TR 10€
- o «L'Anse à Henry » Sur les traces de notre préhistoire : TP 25€ / TR 20€
- o « La Prohibition » Le commerce d'alcool à Saint-Pierre-et-Miquelon : TP 25€ / TR 20€
 (à partir de la saison touristique 2018)

À L'Île-aux-Marins

« L'Île-aux-Marins » - L'île frontière : TP 30€/ TR 25€ (comprend le billet de bateau et l'entrée libre au Musée « Archipélitude »)

Spécial croisiéristes (Saint-Pierre, Miquelon et l'Ile-aux-Marins) : tarif unique de 25€

5b) Les éco-balades:

À Miguelon

- o « L'Isthme » De la nature et des hommes : TP 30€ / TR 25€
- o « Le Nid à l'Aigle » Entre cerf et mer : TP 30€ / TR 25€
- o « Le Cap » Forêt boréale, tourbière et falaises : TP 25€ / TR 20€

- o « La Cormorandière » La plus belle des vallées : TP 15€ / TR 10€
- o « Le Grand Barachois » Au rythme de la lagune : TP 25€ / TR 20€
- « La Pointe-Plate » Sur le chemin des éclaireurs : TP 30€ / TR 25€ (à partir de la saison touristique 2018)

À Saint-Pierre

- « L'Anse à Dinand » Remarquables espèces et grands espaces : TP 15€ / TR 10€ (sans taxi) et TP 20€ / TR 15€ (avec taxi)
- « La Vallée des 7 étangs » Au fil de l'eau et des oiseaux : TP 20€ / TR 15€ (sans taxi) et TP 25€ / TR 20€

5c) Les forfaits touristiques « Culture et Nature - Forfaits d'exception, à la découverte des îles » :

« Les essentiels » - Vite fait, bien fait!

Court séjour (1 jour ½) accessible à tous.

Forfait Saint-Pierre: TP 55€ / TR 45€

- 1) « Architecture et patrimoine » L'histoire au fil de la ville
- 2) « L'Anse à Dinand » Remarquables espèces et grands espaces
- 3) « L'Ile-aux-Marins » L'île frontière

Forfait Miquelon : TP 45€ / TR 35€

- 1) « La Cormorandière » La plus belle des vallées
- 2) « Village et paysages » Sur la route des naufrages

« Les trois îles » - D'un phare à l'autre : TP 95€ / TR 75€

Moyen séjour (3 jours) accessible à tous.

- 1) « Architecture et patrimoine » L'histoire au fil de la ville
- 2) « L'Île-aux-Marins » L'île frontière
- 3) « La Cormorandière » La plus belle des vallées
- 4) « Village et paysages » Sur la route des naufrages

« Tout l'archipel » - Le temps vous le permet!: TP 100€ / TR 70€

Long séjour (minimum 5 jours).

- 1) « Architecture et patrimoine » L'histoire au fil de la ville
- 2) « Le cimetière » À la recherche de nos ancêtres
- 3) « L'Ile-aux-Marins » L'île frontière
- 4) « L'Anse à Dinand » Remarquables espèces et grands espaces
- 5) « La Cormorandière » La plus belle des vallées
- 6) « Village et paysages » Sur la route des naufrages

« Nature Exceptionnelle » : TP 70€ / TR 60€

- 1) « La Vallée des 7 étangs » Au fil de l'eau et des oiseaux
- 2) « L'Isthme » De la nature et des hommes
- 3) « Le Nid à l'Aigle » Entre cerf et mer

« Culture Exceptionnelle » : TP 50€ / TR 40€

- 1) « Architecture et patrimoine » L'histoire au fil de la ville
- 2) « Le cimetière » A la recherche de nos ancêtres
- 3) « L'Île-aux-Marins » L'île frontière

« Une journée à Miquelon-Langlade » - Histoires d'une île : TU 95€

Spécial groupes sur Miquelon (min. 15 pers. - max. 40 pers.).

- 1) « Histoire et Patrimoine » Au cœur du village : TP 15€/ TR 10€
- 2) Visite libre du musée
- 3) Repas du midi (prestataire privé)
- 4) « Village et paysages » Sur la route des naufrages : TP 30€/ TR 25€
- 5) Collation (prestataire privé)
- 6) Détour par Mirande

6) Ventes d'ouvrages, cartes postales et autres produits d'éditions :

- Livret « Album souvenir »: 2005-2015 Les 10 premières éditions du concours de photographie à L'Arche » édité par l'Arche : 25€
 - Vente par lots de 5 auprès des revendeurs au tarif de 20€ l'unité.
- Plaquette « Deux siècles d'histoire à Saint-Pierre-et-Miquelon 1816-2016 Bicentenaire de la rétrocession de l'archipel à la France » (français et anglais) éditée par l'Arche : 25€ Vente par lots de 5 auprès des revendeurs au tarif de 20€ l'unité.
- Guide Nature (français et anglais) édité par la Maison de la Nature et de l'Environnement :
 15€
 - Vente par lots de 5 auprès des revendeurs au tarif de 10€ l'unité.
- Guide des curiosités géologiques : 19€ Vente par lots de 5 auprès des revendeurs au tarif de 14€ l'unité.
- « Architecture et Habitat à Saint-Pierre et Miquelon » : 30€ Vente par lots de 5 auprès des revendeurs au tarif de 25€ l'unité.
- « Field Guide to the Vernacular Architecture of St-Pierre et Miguelon » : 15€
- « Répertoire des décès enregistrés à Saint-Pierre et Miquelon » : 5€
- « Répertoire des mariages célébrés à Saint-Pierre et Miquelon » : 5€
- « De l'Ile aux Chiens à l'Ile-aux-Marins « : 5€
- « Plan des Phares de Saint-Pierre » : 5€
- Cartes postales : 1€
- Carte géologique : 35€

Vente par lots de 5 auprès des revendeurs au tarif de 30€ l'unité.

7) Mise à disposition de personnel :

La mise à disposition des personnels d'éducation, à destination de l'Éducation Nationale, des associations, du centre pénitentiaire et/ou de toute autre administration, est gratuite, sous accord préalable de la Direction Patrimoine Sport Culture.

8) Locations de salles :

- Salle des sports (CCS MDL) : 10€/heure 45€/jour
- Salle de musique, studio de répétition (CCS MDL) : 10€/heure 45€/jour
- Salle de théâtre : 10€/heure 45€/jour
- Tapis multisports (Patinoire): 10€/heure 45€/jour
- Salle de réunion, de projection et exposition temporaire, pédagogique (MNE) : 10€/heure 45€/jour
- Location de la glace et de la piscine par une association non affiliée à une Fédération : 20€/heure
- Location de la glace et de la piscine par une association affiliée à une Fédération : 15€/heure
- Location de la glace par une entreprise et/ou un particulier : 60€/heure

- Location de la glace et de la piscine pour les scolaires : 15€/heure
- Forfait de location de la glace pour le Hockey Mineur et le Club de Patinage sur Glace : 115€/semaine
- Location de la cafétéria de la Patinoire : 350€/mois

9) Locations d'espaces publicitaires et de matériel :

- Instrument de musique à une association (MDL et CCS) : 45€/jour
- Instrument de musique par un particulier (MDL et CCS) : 20€/mois
- Équipement et matériel de randonnée (skis, raquettes, bottes, etc.)

Tarif 1: 15€/jour - Tarif 2: 10€/jour - Tarif 3: 5€/jour

- Préparation de la glace (pour les tournois de curling) : 400€/semaine
- Bande publicitaire 1.22m*2.44m (patinoire) : 250€/an
- Panneau publicitaire 1.80m*3.20m (patinoire) : 450€/an

10) Particularités par structure :

La Maison des Loisirs :

Carte unique:

La Carte « Maison des Loisirs » (pour 20 séances sans distinction) : TP 35€/TR 25€

La musique:

Inscription au trimestre.

Chorale, solfège: TP 30€/TR 25€

Éveil musical : TU 30€

Instrument de musique, cours de chant : TP 75€/TR 55€

Inscription mensuelle.

Instrument de musique, cours de chant : TP 30€/TR 20€

La musculation:

Au trimestre : TP 50€/ TR 30€ Au mois : TP 20€/TR 15€

> Le Centre Culturel et Sportif :

Les cartes et entrées cinéma et piscine :

Carte annuelle pour les séances libres de piscine : TP 60€/TR40€ Carte mensuelle pour les séances libres de piscine : TP 20€/TR 10€

Carte cinéma (pour 12 séances) : TP 45€/TR 20€

1 entrée libre piscine : TP 5€/TR 3€ 1 entrée cinéma : TP 5€/TR 2€

La musique, le théâtre, la danse, la peinture sur porcelaine et tout autre atelier :

Inscription au trimestre : TP 75€/TR 55€

Éveil musical : TU 30€

<u>L'école de natation</u>:

Cours au trimestre : TP 55€/TR 35€

Structures gonflables à la piscine :

Entrée: TP 7€/TR 4€

Pass' week-end: TP 10€/TR 5€

La piscine (avec ou sans structures gonflables) est gratuite pour les enfants jusqu'à 5 ans.

La Patinoire :

Les cartes et entrées :

Carte annuelle pour les séances de patinage et roller libre : TP 60€/TR 40€ Carte mensuelle pour les séances de patinage et roller libre : TP 20€/TR 10€

1 entrée pour le patinage ou le roller libre : TP 5€/TR 3€

1 entrée « Visiteur » : TU 3€

1 cours de patin ou de roller : TP 6€/TR 4€

Affûtage des patins:

À l'unité : TP 5€/TR 3€

Forfait (5 affutages): TP 15€/TR 10€

La patinoire est gratuite pour les enfants jusqu'à 5 ans.

L'Arche:

Les entrées libres au musée :

Entrée libre : TP 7€/TR 5€

Entrée avec visite guidée : TP : 10€/TR 5€

Spécial famille : entrée gratuite pour les moins de 12 ans.

Tarif par mineur dans le cadre d'un groupe scolaire (élève, collégiens et lycéens) et/ou d'un groupe d'accueil de loisirs : TU 5€. Gratuité pour les accompagnateurs de ces groupes.

Reproductions et impressions au service des Archives :

Tarif unique par feuille : 0,30€

La Maison de la Nature et de l'Environnement :

Les entrées libres :

Entrée libre : TP 7€/TR 5€

Entrée avec visite guidée : TP : 10€/TR 5€

Spécial famille : entrée gratuite pour les moins de 12 ans.

Tarif par mineur dans le cadre d'un groupe scolaire (élève, collégiens et lycéens) et/ou d'un groupe d'accueil de loisirs : TU 5€. Gratuité pour les accompagnateurs de ces groupes.

<u>Article 3</u>: La présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017. À cette date, toutes les délibérations antérieures portant sur les tarifs des structures seront abrogées.

<u>Article 4</u>: La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

19 voix pour 00 voix contre 00 abstention Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 17 Conseillers votants : 19 Transmis au Représentant de l'État

Le 18/07/2017

Publié le 18/07/2017

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(°) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.